



Believe in *People*

Position du Groupe PPE

sur l'imposition



Groupe PPE
au Parlement européen



Position du Groupe PPE sur **l'imposition**



Table des matières

1. Priorités du Groupe PPE en matière d'impôt	5
2. Mesures législatives et non-législatives précises demandées par le Groupe PPE	9





1. Priorités du Groupe PPE en matière d'impôt

- > Les impôts doivent être payés dans les pays où l'activité économique et la création de valeur ont réellement lieu ou, pour ce qui est de l'imposition indirecte, dans ceux où la consommation a lieu.
- > Nous saluons l'application du principe de «pays de destination» aux règles relatives à la TVA dans l'Union et nous soulignons la nécessité d'améliorer l'efficacité des systèmes de TVA et le respect des règles relatives à la TVA à l'échelle de l'Union.
- > Nous sommes en faveur d'une souveraineté fiscale forte et considérons, par conséquent, qu'il n'est pas nécessaire de revoir le traité afin de supprimer la règle de l'unanimité pour les questions fiscales. Toutefois, il convient de renforcer la coordination et la coopération entre les États membres pour éliminer toute forme de double imposition, de double non-imposition ou d'utilisation abusive des règles anti-BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices) existantes.
- > Nous soulignons, en vue de contribuer davantage à la croissance et à la création d'emplois, la nécessité d'alléger la pression fiscale qui pèse actuellement sur le travail pour privilégier un régime fiscal à large assiette. Il conviendrait d'étudier plus avant la possibilité d'un virage fiscal en faveur des impôts indirects.
- > Nous sommes favorables à une harmonisation de l'assiette d'imposition et des procédures de collecte des impôts au sein de l'Union, mais nous sommes opposés à l'harmonisation des taux d'imposition. Les États membres sont les mieux placés pour fixer ces taux, ce qui crée naturellement une fourchette de taux d'imposition appropriés dans l'Union. L'harmonisation de l'assiette d'imposition devrait aussi garantir le traitement non discriminatoire des différentes structures de financement de la dette et des fonds propres des entreprises en ce qui concerne les règles fiscales.
- > Lorsqu'ils mettent en place des régimes fiscaux qui tiennent compte des enjeux de la mondialisation et de la compétitivité des économies européennes, les États membres doivent obéir à un principe essentiel, celui d'une concurrence fiscale efficace, transparente et juste. La politique fiscale et la politique de concurrence devraient être considérées comme indissociables l'une de l'autre, dans l'intérêt de tous les consommateurs et citoyens européens. Nous estimons que le contrôle des aides d'État par l'Union constitue un outil important pour lutter contre les pratiques fiscales qui faussent le marché unique.





comme outil servant à mener des négociations commerciales plutôt qu'à respecter l'état de droit, est inacceptable. Il conviendrait de lutter contre l'utilisation abusive des rescrits fiscaux au niveau de l'Union et au niveau mondial.



- > Nous constatons que les politiques de l'Union en matière d'imposition devraient être considérées selon une perspective mondiale qui tienne compte des activités de l'OCDE et d'autres institutions internationales en vue de définir une architecture fiscale internationale coordonnée permettant de lutter contre l'évasion fiscale.
- > Nous nous félicitons de l'avancée des travaux sur la question de l'échange automatique d'informations fiscales et nous tenons prêts à défendre la mise en œuvre, au niveau international, de la norme, élaborée par l'OCDE, d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, échange qui devrait être réciproque.
- > La révision de la politique fiscale devrait être envisagée comme faisant partie intégrante des réformes structurelles des États membres. Les politiques fiscales doivent être examinées

à l'aune de la compétitivité, du caractère soutenable de la dette et des politiques de dépenses des États membres.

- > Nous insistons sur le fait que tous les États membres, notamment ceux qui reçoivent une aide financière, sont tenus de mettre en œuvre des réformes structurelles, y compris en augmentant leur capacité et leur efficacité en matière de recouvrement fiscal, en luttant contre la fraude fiscale et en appliquant des mesures contre la planification fiscale agressive.
- > Nous voulons consolider et diversifier le monde entrepreneurial européen et constatons que la sécurité juridique et la simplicité de la réglementation fiscale jouent un rôle important dans la création d'un environnement favorable aux entreprises.



- > Lors de la réforme des politiques fiscales, il conviendrait aussi de bien tenir compte de la charge administrative et des coûts de mise en conformité. Nous soutenons fermement le développement de modèles fiscaux et de procédures simplifiées de mise en conformité avec la réglementation fiscale qui favorisent les PME, les microentreprises et les jeunes pousses.





2. Mesures législatives et non-législatives précises demandées par le Groupe PPE

- > Nous nous félicitons des exigences en matière d'information financière pays par pays qui figurent actuellement dans la directive comptable, qui doit être évaluée par la Commission en 2018, ainsi que dans la directive sur les exigences de fonds propres (CRD IV). Nous invitons la Commission à réaliser une évaluation ex ante approfondie avant de proposer une éventuelle extension de ces exigences. Il convient de tenir compte des éléments nouveaux concernant la communication d'informations pays par pays dans le cadre de l'initiative BEPS de l'OCDE afin d'assurer le maintien de conditions équitables. Nous estimons qu'il est essentiel que les PME et les entreprises de taille intermédiaire soient exemptées de nouvelles charges de déclaration.
- > Nous invitons la Commission à proposer une nouvelle législation ou d'autres mesures visant à empêcher l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, qui incorporeraient le contenu du plan d'action de l'OCDE. Nous invitons la Commission à promouvoir les meilleures pratiques pour l'établissement des prix de transfert et la tarification des prêts et des frais financiers lors des transactions intragroupe, afin de les aligner sur les prix du marché. Nous soulignons la nécessité d'adopter une démarche européenne pour lutter contre les dispositifs hybrides transfrontaliers et pour mettre au point des règles communes concernant les régimes fiscaux favorables aux brevets.
- > Nous invitons la Commission à présenter une version améliorée de l'initiative européenne sur une assiette obligatoire pour l'impôt sur les sociétés, qui devrait considérablement simplifier les procédures administratives et inclure un régime de transition sans heurts.
- > Nous invitons la Commission à se servir systématiquement des instruments existants pour enquêter ainsi que des dispositions relatives aux aides d'État afin de garantir des politiques fiscales et des politiques de concurrence équitables. À cet effet, il conviendrait d'augmenter convenablement les ressources et les effectifs des directions de la commission concernées.





- > Nous saluons la proposition, présentée dernièrement par la Commission, d'introduire, entre les États membres, un échange automatique d'informations régulier sur les rescrits fiscaux, à caractère obligatoire; nous demandons que cet acte législatif voie rapidement le jour et que les États membres et la Commission utilisent efficacement ces informations. Nous estimons que l'échange automatique d'informations devrait s'appliquer aux rescrits fiscaux transfrontaliers ainsi qu'aux rescrits fiscaux nationaux, le cas échéant.
- > Nous invitons la Commission, au sujet de la TVA, à faciliter davantage l'application du principe de «pays de destination», notamment lorsqu'elle concerne les PME.
- > Nous invitons la Commission à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des systèmes de TVA et pour garantir un meilleur respect des règles relatives à la TVA.
- > Nous invitons la Commission à examiner plus avant les possibilités d'étendre l'application du mécanisme d'autoliquidation de la TVA aux livraisons de biens entre entreprises, de la même façon qu'il s'applique déjà aux produits et aux services numériques.
- > Nous invitons la Commission à définir des points de référence pour l'imposition des contenus et des services numériques, conformément à la stratégie relative au marché unique numérique de l'Union.
- > En vue de garantir la neutralité technologique de l'application des règles relatives à la TVA, nous invitons la Commission à proposer des amendements à la directive

sur la TVA qui garantissent que les versions physique et numérique d'un produit donné sont traitées de la même manière.

- > Le Semestre européen devrait servir à promouvoir des politiques fiscales responsables. L'examen annuel de la croissance et les recommandations par pays peuvent également être utilisés pour préconiser des mesures visant à accroître l'efficacité des systèmes fiscaux et à encourager les meilleures pratiques pour un recouvrement efficace des impôts.
- > Nous invitons les États membres à coopérer plus étroitement en matière de lutte contre la fraude à la TVA.
- > Nous invitons la Commission à présenter une communication sur l'élaboration d'une définition européenne des paradis fiscaux (pays et territoires non coopératifs) à partir des critères de l'OCDE. Il conviendrait d'assortir cette politique d'une vision claire de la façon dont cette liste sera utilisée.

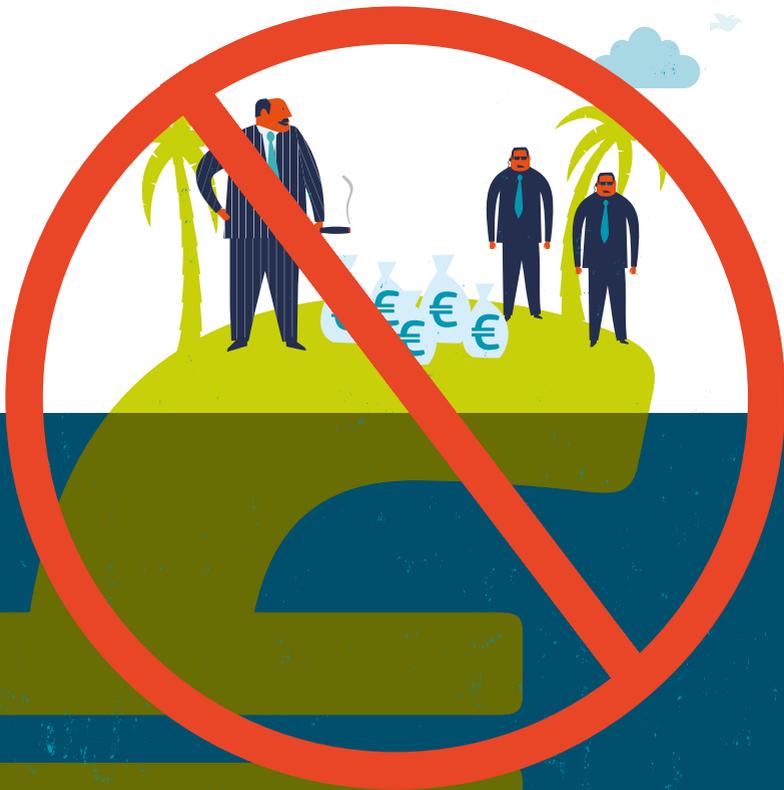




- > Nous invitons les États membres à s'assurer que leur réglementation fiscale nationale soutient les PME et les entreprises familiales, qui constituent l'épine dorsale de notre économie.
- > Nous invitons les États membres à introduire un impôt régulier sur redevances, prélevé à la source, afin de garantir que les paiements de redevances à des pays tiers, n'adhérant pas à des conventions fiscales bilatérales appropriées, sont soumis à l'imposition.
- > Nous demandons que le fonctionnement du groupe «code de conduite» soit amélioré. Il conviendrait de renforcer ce groupe au niveau politique afin qu'il contribue à la



coordination fiscale à l'échelle de l'Union et à la lutte européenne contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices.





Groupe PPE

au Parlement européen

Publié par: Groupe PPE au Parlement européen
Service Presse et Communications
Équipe Publications

Éditeur: Pedro López de Pablo

Responsable: Greet Gysen

Coordinatrice: Daniela Bührig

Révision: Pascaline Raffegau

Traduction: Elena Lecomte

Adresse: Parlement européen, 60 rue Wiertz, B-1047 - Bruxelles

Internet: www.eppgroup.eu

Adresse électronique: epp-publications@ep.europa.eu

Copyright: Groupe PPE au Parlement européen

Follow us



FR